

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de charte en vue du renouvellement de classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, situé sur le territoire des communes suivantes :

- Communes situées dans le département de la Corrèze :
AFFIEUX, AIX, ALLEYRAT, AMBRUGEAT, BELLECHASSAGNE, BONNEFOND, BUGÉAT, CHAMBERET, CHAUMEIL, CHAVANAC, CHAVEROCHE, COMBRESSOL, CONFOLENT-PORT-DIEU, CORREZE, COUFFY-SUR-SARSONNE, COURTEIX, DARNETS, DAVIGNAC, L'EGLISE-AUX-BOIS, EYGURANDE, FEYT, GOURDON-MURAT, GRANDSAIGNE, LACELLE, LAMAZIERE-HAUTE, LAROCHE-PRES-FEYT, LESTARDS, LIGNAREIX, LE LONZAC, MADRANGES, MAUSSAC, MERLINES, MEYMAC, MEYRIGNAC-L'EGLISE, MILLEVACHES, MONESTIER-MERLINES, PERET-BEL-AIR, PEROLS-SUR-VEZERE, PEYRELEVADE, PEYRISSAC, PRADINES, RILHAC-TREIGNAC, SAINT-ANGEL, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS, SAINT-FREJOUX, SAINT-GERMAIN-LAVOLPS, SAINT-HILAIRE-LES-COURBES, SAINT-MERD-LES-OUSSINES, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF, SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX, SAINT-REMY, SAINT-SETIERS, SAINT-SULPICE-LES-BOIS, SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT, SARRAN, SORNAC, SOUDAINE-LAVINADIERE, SOUDEILLES, TARNAC, TOY-VIAM, TREIGNAC, VEIX, VIAM, VITRAC-SUR-MONTANE.
- Communes situées dans le département de la Creuse :
BANIZE, BASVILLE, BEISSAT, CHAVANAT, CLAIRVAUX, LA COURTINE, CROCQ, CROZE, FAUX-LA-MONTAGNE, FAUX-MAZURAS, FELLETIN, FENIERS, FLAYAT, GENTIOUX-PIGEROLLES, GIOUX, MAGNAT-L'ETRANGE, MALLERET, MANSAT-LA-COURRIERE, LE MAS-D'ARTIGE, LE MONTEIL-AU-VICOMTE, LA NOUILLE, PONTARION, PONTCHARRAUD, POUSSANGES, ROYERE-DE-VASSIVIERE, SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ, SAINT-FRION, SAINT-GEORGES-NIGREMONT, SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE, SAINT-MARC-A-FRONGIER, SAINT-MARC-A-LOUBAUD, SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX, SAINT-MARTIN-CHATEAU, SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ, SAINT-MERD-LA-BREUILLE, SAINT-MOREIL, SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE, SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ, SAINT-PARDOUX D'ARNET, SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, SAINT-PIERRE-BELLEVUE, SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE, SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE, SOUBREBOST, THAURON, VALLIERE, VIDAILLAT, LA VILLEDIEU.
- Communes situées dans le département de la Haute-Vienne :
AUGNE, BEAUMONT-DU-LAC, BUJALEUF, CHEISSOUX, LA CROISILLE-SUR-BRIANCE, DOMPS, EYMOUTIERS, NEDDE, PEYRAT-LE-CHATEAU, REMPAT, SAINT-AMAND-LE-PETIT, SAINTE-ANNE-SAINT-PIERRE, SAINT-GILLES-LES-FORETS, SAINT-JULIEN-LE-PETIT, SURDOUX, SUSSAC.

Par arrêté n° ENV-LIM-2017-001 du 29/08/2017, le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de renouvellement de classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Durée de l'enquête publique

Conformément au code de l'environnement, et notamment ses articles L.333-1 à 3 et R.333-1 à 16 relatifs aux Parcs naturels régionaux ainsi que les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique Il sera procédé à une enquête publique pendant 33 jours entiers et consécutifs, **du 18 septembre 2017 à 8H30 au 20 octobre 2017 inclus à 17H00**, portant sur le projet de charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, dans le cadre de la procédure de révision de sa charte.

Commission d'enquête

Ont été désignés membres de la commission d'enquête publique suivant la décision E17000089/33 de monsieur le Président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 7 juin 2017 : en qualité de Président : Monsieur Michel DUPEUX, en qualité de membres titulaires : Monsieur Maurice BAR et Monsieur Hugues DE VOME COURT.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévus par le code de l'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes aux heures et jours habituels d'ouverture au public : Bugeat, Chamberet, Corrèze, Crocq, Eymoutiers, Eygurande, Faux-la-Montagne, Felletin, La Courtine, Meymac, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Sornac, Treignac, et **Millevaches désignée siège de l'enquête publique**, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique. En complément des jours et horaires habituels, la consultation du dossier en Mairie de Millevaches sera possible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires suivants :

- Lundi : de 8h30 à 11h30 et de 13h à 17h
- Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h
- Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dossier complet est également accessible depuis les sites internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : <http://chartepnrmillevaches.wordpress.com/>, de la Région Nouvelle-Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.fr, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête publique : <http://enquetepublique-parcnaturelregionalmillevaches.fr> qui dispose également d'un registre électronique.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine – site de Limoges – 27, boulevard de la Corderie – CS3116 – 87031 LIMOGES cedex. La personne responsable du projet, autorité organisatrice, est Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations :

- sur le registre électronique accessible depuis les sites internet mentionnés ci-dessus,
- par mail à l'adresse suivante : parcnaturelregionalmillevaches@enquetes-publiques.com (taille maximale des messages pièces jointes comprises : 25 méga-octets),
- sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
- par courrier postal à l'attention de Monsieur Michel DUPEUX, Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Millevaches – Le Bourg – 19290 MILLEVACHES
- en confrontant les membres de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures suivants :

Dates	Lieux (adresses – communes)	Horaires
Lundi 18 septembre 2017	Mairie de Millevaches, le Bourg – 19290 MILLEVACHES	8h30-11h30
Lundi 18 septembre 2017	Mairie de Corrèze, place de la Mairie – 19800 CORREZE	9h00-12h00
Lundi 18 septembre 2017	Mairie d'Eymoutiers, 8, rue de la collégiale – 87120 EYMOUTIERS	9h00-12h00
Mardi 26 septembre 2017	Mairie d'Eygurande, place de la Mairie – 19340 EYGURANDE	14h00-17h00
Jeudi 28 septembre	Mairie de Pontarion, 6, route de Guéret – 23250 PONTARION	13h00-16h00
Vendredi 29 septembre 2017	Mairie de Felletin, 12, place Charles de Gaulle – 23500 FELLETIN	9h00-12h00
Lundi 2 octobre	Mairie de Faux-la-Montagne, le Bourg – 23340 FAUX-LA-MONTAGNE	9h00-12h00
Mercredi 4 octobre 2017	Mairie de Meymac, place de l'Hôtel de Ville – 19250 MEYMAC	9h00-12h00
Jeudi 5 octobre 2017	Mairie de La Courtine, 1, place de la Mairie – 23100 LA COURTINE	14h00-17h00
Vendredi 6 octobre 2017	Mairie de Chamberet, place de la Mairie – 19370 CHAMBERET	14h00-17h00
Lundi 9 octobre 2017	Mairie de Treignac, place de la Mairie – 19260 TREIGNAC	14h00-17h00
Mardi 10 octobre 2017	Mairie de Pontarion, 6, route de Guéret – 23250 PONTARION	9h00-12h00
Jeudi 12 octobre 2017	Mairie de Crocq, 2, place Marie-Thérèse Goumy – 23260 CROCQ	9h00-12h00
Vendredi 13 octobre 2017	Mairie de Felletin, 12, place Charles de Gaulle – 23500 FELLETIN	9h00-12h00
Mardi 17 octobre 2017	Mairie de Bugeat, 1, rue de la Mairie – 19170 BUGÉAT	14h00-17h00
Mercredi 18 octobre 2017	Mairie de Royère-de-Vassivière, rue Camille Bénassy – 23460 ROYERE-DE-VASSIVIERE	9h00-12h00
Vendredi 20 octobre 2017	Mairie de Sornac, 5, place de l'Eglise – 19290 SORNAC	14h00-17h00
Vendredi 20 octobre 2017	Mairie de Millevaches, le Bourg – 19290 MILLEVACHES	14h00-17h00

Rapport et des conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur les sites internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

A l'issue de l'enquête publique, et après consultation des collectivités concernées, la région Nouvelle-Aquitaine se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le renouvellement du classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.